



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 625-2024

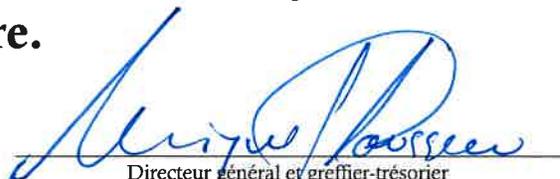
#### **Règlement concernant le stationnement sur les immeubles municipaux**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 625-2024, règlement concernant le stationnement sur les immeubles municipaux.

Ledit règlement 625-2024 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce NEUVIÈME jour du mois  
d'AVRIL deux-mille-vingt-quatre.**

  
Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau